

MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Décret n° 94-1935 du 19 septembre 1994, portant approbation du cahier des charges relatif à l'aménagement et à la maintenance des zones et des bâtiments industriels.

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre de l'économie nationale,

Vu la loi n° 94-16 du 31 janvier 1994, relative à l'aménagement et à la maintenance des zones industrielles et notamment ses articles 5 et 9,

Vu l'avis du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Décète :

Article premier. - Est approuvé le cahier des charges relatif à l'aménagement et à la maintenance des zones et des bâtiments industriels annexé au présent décret et prévu par les articles 5 et 9 de la loi susvisée n° 94-16 du 31 janvier 1994.

Art. 2. - Le ministre d'Etat ministre de l'intérieur et le ministre de l'économie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 19 septembre 1994.

Zine El Abidine Ben Ali